

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2712

7 novembre 2012

SOMMAIRE

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l. ..	130152	Middlesex Office S.à r.l.	130172
Apollo 11 S.à r.l.	130158	MMS Mercury Management Services S.A.	130155
AXD Holding S.A.	130169	Mount Echo Holdings S.A.	130172
BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A.	130154	Muha No 2 LuxCo	130176
Brentwood International S.à r.l.	130154	Omnia Ventures	130157
BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN		Pandion Investment Holdings S.A.	130161
JEANPAUL S.à r.l.	130154	Patron Eurosail S.à r.l.	130140
Cenoby S.A.	130169	Prisrod (Luxembourg) S.A.	130157
CI Opportunity	130170	Puzzle Sub S.à r.l.	130157
Colt Technology Services S.A.	130160	Rafferty Corporation S.à r.l.	130161
Copper & Fields Investments S.A.	130155	Rafferty Corporation S.à r.l.	130161
Copper & Fields Investments S.A.	130175	R.B.F. Workwear Diffusion S.à r.l.	130158
Credit Suisse SICAV One (Lux)	130169	SC Group International	130158
DCG Management Company S.A.	130155	Schaffhausen & Partners S.à r.l.	130159
Dieter Wagner A.s.b.l.	130150	Sky Flensburg S.à r.l.	130172
Fidelity Funds	130174	Sky GP S.à r.l.	130173
Fides Capital S.à r.l.	130160	Sky Greifswald S.à r.l.	130173
Finogest Finance S.A.	130176	Sky II Asset B S.à r.l.	130173
Gipsy Caravan S.à r.l.	130160	Sky Neubrandenburg S.à r.l.	130176
Greenship Gas Luxembourg	130146	Sky Saarbruecken S.à r.l.	130175
HCA Luxembourg 1	130156	SMIS International SA	130159
HCA Luxembourg Investments S.à r.l. ..	130156	Tabagro S.à r.l.	130138
H.I.G. Luxembourg Holdings 30 S.à r.l. ..	130161	Tommy Hilfiger Holding S.à r.l.	130174
H.M.I. - Immo S.à r.l.	130156	Twinterg	130174
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	130156	Upsurge Holding S.A.	130159
Inimm Due S.à r.l.	130171	Wansart S.à r.l.	130169
JSH S.A.	130143	Zarga S.à r.l.	130159
Laurad Management Participations S.à r.l.	130157	Zentraleuropäische Kapitalanlagegesell- schaft A.G.	130130
Leuchten Web S.à r.l.	130171		
Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l.	130157		

ZEKAG A.G., Zentraleuropäische Kapitalanlagegesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 171.940.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEAR

LUXELLENC S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' and Trade Registry under section B and number 153601,

here represented by Ms Inessa WENDLAND, private employee, residing professionally at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 24 September 2012.

Such appearing party has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Zentraleuropäische Kapitalanlagegesellschaft A.G.", in abbreviation "ZEKAG A.G.", (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company's corporate object consists also of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition, licence or transfer of all types of intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Friday of June at 10:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of telephone, videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited

to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration, term of office and their class, if applicable.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions. In case of the existence of one or more directors of class A ("A-Directors") and/or one or more directors of class B ("B-Directors") prior to such vacancy, the resolution of fulfilling such vacancy shall require a majority vote which must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least one A-Director and at least one B-Director are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall require a majority vote, which, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, except that, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the Company shall be bound by the joint signature of one A-Director and of one B-Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director, provided he is not a director of any class.

The Company will also be bound by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
2. The first General Meeting will be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder LUXELLENCE S.A., predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) Is appointed as a director of the Company:
LUXELLENCE S.A., predesignated, having its registered address at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

3) The private limited liability company “Concilium S.à r.l.”, established and having its registered office at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 161634, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

5) The registered office of the Company will be established at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le premier octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LUXELLENC S.A., établie et ayant son siège social à 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 153601,

ici représentée par Mademoiselle Inessa WENDLAND, employée privée, demeurant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentaire d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société anonyme à constituer par les présentes:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de “Zentraleuropäische Kapitalanlagegesellschaft A.G.”, en abrégé “ZEKAG A.G.” (ci-après la “Société”).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L’objet de la Société est, pour son propre compte, l’achat, la vente, la gestion et la location de tout immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l’enregistrement, l’utilisation, l’achat, l’acquisition, l’octroi de licence ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut délivrer des certificats représentant des actions au porteur. L'action au porteur sera conforme aux exigences de l'article 41 de la Loi et sera signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi de juin à 10.30 heures au siège social de la Société au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également notées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par téléphone, visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques tech-

niques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur catégorie, le cas échéant.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi. En cas d'existence préalablement à cette vacance, d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A ("Administrateurs A") et/ou un ou plusieurs administrateurs de catégorie B ("Administrateurs B"), la décision de combler cette vacance sera prise à une majorité des voix qui doit inclure les voix d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à une majorité des voix qui, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, doit inclure au moins une voix d'un Administrateur A et au moins une voix d'un Administrateur B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs, étant entendu que, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, la Société sera engagée par la signature collective d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature, à condition qu'il soit un administrateur d'aucune catégorie.

La Société sera également engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cents dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique LUXELLENCE S.A., préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Est appelée à la fonction d'administrateur:

LUXELLENCE S.A., établie et ayant son siège social à 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 153601.

3) La société à responsabilité limitée "Concilium S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161634, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- 5) Le siège social de la Société sera établi à 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. WENGLAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133580/476.

(120175833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 102.372.

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL, indépendant, né le 7 avril 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-8821 Koetschette, 23, route de Martelange;

2.- Monsieur Philippe VAN DEN ABBEEL, indépendant, né le 16 février 1972 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-8824 Perlé, 1, rue du Faubourg;

3.- Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL, indépendant, né le 22 octobre 1973 à Kolwezi (COD), demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 2, rue des Tilleuls.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «TABAGRO s.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8832 Rombach/Martelange, 4, route de Bigonville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.372, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 13 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1783 du 23 août 2007 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées.

Transmission de parts sociales - Succession

III.- Il résulte d'une déclaration de succession relative au décès «testat», survenu en date du 7 décembre 2011 à Torrevieja (Espagne), de Monsieur Arthur Guillaume Ghislain VAN DEN ABBEEL, veuf de Madame Chantal SIMAL, ayant demeuré en dernier à L-8833 Wolwelange, 5, um Hierchen, que les deux (2) parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée «TABAGRO s.à r.l.», ont été transmises à parts égales à ces trois fils, les trois comparants pré-nommés.

Ce décès n'a pas donné lieu à une dévolution de fidéi-commis, mais à la cessation d'usufruit sur des immeubles.

IV.- En vertu de la prédite déclaration de succession, les deux (2) parts sociales de la Société «TABAGRO s.à r.l.» ayant appartenu au défunt, Monsieur Arthur VAN DEN ABBEEL, appartiennent désormais à parts égales à ces trois fils prénommés à raison d'un tiers (1/3) indivis des deux parts pour chacun d'eux.

Assemblée Générale Extraordinaire

V.- Suite à la transmission des parts sociales par voie successorale reprise ci-avant, les comparants étant les seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

1. Cession du tiers (1/3) indivis des deux (2) parts sociales de Monsieur Philippe VAN DEN ABBEEL à Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL et Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL;

2. Divers.

Unique résolution

Monsieur Philippe VAN DEN ABBEEL, pré-qualifié, déclare par la présente céder le tiers (1/3) indivis des deux (2) parts sociales de la Société «TABAGRO s.à r.l.», reçu par voie successorale, à Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL et Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL, préqualifiés, ces acceptants, le prix global de la cession étant fixé à dix-neuf mille cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 19.155,93), somme que le cédant reconnaît avoir reçu, par moitié de chacun des cessionnaires, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires de la prédite cession de parts déclarent parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. Les cessionnaires se trouvent subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts leur cédées à partir de ce jour.

En raison de la prédite cession, et suite au partage par voie d'échange des parts indivises (chacun détenant la moitié indivise dans les deux prédites parts sociales suite à la prédite cession des deux parts sociales), leur appartenant dans les deux prédites parts sociales de la Société «TABAGRO s.à r.l.», entre les deux frères, Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL et Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL, prénommés, ayant appartenu au défunt, les parts sociales de la société à responsabilité limitée «TABAGRO s.à r.l.» appartiennent dorénavant, toutes en pleine propriété, aux associés comme suit:

- Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL, prénommé: cinquante parts sociales	50
- Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL, prénommé: cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société «TABAGRO s.à r.l.» déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour

compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Van Den Abbeel, Ph. Van Den Abbeel, S. Van Den Abbeel, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2012. Relation: DIE/2012/11184. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012133527/80.

(120175732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Patron Eurosail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.172.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Patron Capital, L.P.III., a limited partnership incorporated under the laws England and registered in England under number LP011860, acting through its general partner Patron Capital G.P. III Limited, having its registered office at Gibraltar, Suites 7B & 8B, 50, Town Range, Gibraltar, here represented by Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Gibraltar, on September 20th, 2012;

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Patron Eurosail S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 141.172 (the "Company") incorporated by deed of the Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on July 17th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2262 dated September 16th, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated December 23rd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 498 dated March 8th, 2010.

All the five hundred and one (501) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Full and entire discharge to the managers of the Company;
- 3) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 4) Appointment of the auditor;
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the Managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the Managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the date hereof.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator the société anonyme "S.W.L. S.à r.l" with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 85.782 (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting appoints as auditor to the liquidation the société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", with registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 29.501.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Patron Capital, L.P.III., une limited partnership constituée sous les lois d'Angleterre, inscrite en Angleterre sous le numéro LP011860, agissant par son general partner Patron Capital G.P. III Limited, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Suites 7B & 8B, 50, Town Range, Gibraltar, ici représentée par Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar le 20 septembre 2012;

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Patron Eurosail S.à r.l.", avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.172 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2262 du 16 septembre 2008. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 8 mars 2010.

Toutes les cinq cent une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq (12.525.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les

points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Entière décharge aux Gérants de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 4) Nomination du commissaire aux comptes;
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

Première résolution

Les associés décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les Gérants de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des Gérants de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme "S.W.L. S. à r.l", ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 85.782 (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée désigne comme commissaire vérificateur la société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.501.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Colamonico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2012. LAC/2012/45435. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133380/142.

(120176028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

JSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 169.847.

In the year two thousand twelve, on the ninth day of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

J. Safra Holdings International (Luxembourg) S.A. (the "Sole Shareholder"), a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 142.107,

duly represented by Mr. Ailton Bernardo and Mr. André Patiri, all two with professional address in Luxembourg, in their capacity as directors of the Sole Shareholder.

Such appearing party is the sole shareholder of JSH S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 169.847, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on 21 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 August 2012, number 1915 (hereafter the "Company"). The articles of association have not been amended yet.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, declares and requests the notary to record that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year of the Company with effect on 30 September 2012 in order to start on the first day of October of each year and to end on the thirtieth day of September of the following year and subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company;

2. Change of the date of the annual general meeting and subsequent amendment of article 14, paragraph 3 of the articles of association of the Company;

3. Increase of the share capital of the Company from its current value of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) up to thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) by the issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, against a contribution in cash;

4. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into Swiss Franc (CHF) and subsequent conversion of the share capital of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, then declares and requests the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company with effect on 30 September 2012 in order for it to start on the first day of October of each year and to end on the thirtieth day of September of the following year.

The current and first financial year of the Company having started on 21 June 2012 has exceptionally ended on 30 September 2012.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 16. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders to the fourth Monday of the month of March at 5 p.m. of each year.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 14, paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 14. General Meeting of Shareholders. (Paragraph 3).** The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fourth Monday of the month of March at 5 p.m."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand euro (EUR 4,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, up to thirty-five thousand euro (EUR 35,000) by the issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription and Payment

The four thousand (4,000) new shares of the Company are subscribed by the Sole Shareholder.

The subscribed shares are fully paid-up in cash by the aforementioned Sole Shareholder, so that the total amount of four thousand euro (EUR 4,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into Swiss Franc (CHF) by application of the reference foreign exchange rate published by the European Central Bank at 3 p.m. CET on the day prior to the date hereof, and to subsequently convert the share capital of the Company of thirty-five thousand euro (EUR 35,000) represented by thirty-five thousand (35,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, into an amount of forty-two thousand three hundred eighty-five Swiss Franc (CHF 42,385), represented by forty-two thousand three hundred eighty-five (42,385) shares, having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1) each.

Further to such conversion of the currency of the share capital of the Company, the shares of the latter remain entirely held by the Sole Shareholder.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital. (First paragraph).** The Company’s share capital is set at forty-two thousand three hundred eighty-five Swiss Franc (CHF 42,385) represented by forty-two thousand three hundred eighty-five (42,385) shares, having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholders of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the above appearing party, said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

J. Safra Holdings International (Luxembourg) S.A. (l’ “Actionnaire Unique”), une société établie et existante au Luxembourg sous la forme d’une société anonyme, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142.107,

ici représentée par M. Ailton Bernardo et M. André Patiri, demeurant tous les deux professionnellement à Luxembourg, en leur capacité d’administrateurs de l’Actionnaire Unique.

La comparante est l’actionnaire unique de JSH S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg 35, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 169.847, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} août 2012, numéro 1915 (ci-après la “Société”). Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l’intégralité du capital social de la Société, expose et prie le notaire instrumentant d’acter qu’il peut délibérer valablement sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l’exercice social de la Société avec effet au 30 septembre 2012 afin que celui-ci commence le premier jour d’octobre de chaque année et se termine le trentième jour de septembre de l’année suivante et modification subséquente de l’article 16 des statuts de la Société;

2. Modification de la date de l’assemblée générale annuelle et modification subséquente de l’article 14, alinéa 3 des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) pour le porter à trente-cinq mille euros (EUR 35.000) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire;

4. Modification de la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en francs suisses (CHF) et conversion subséquente du capital social de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend, et prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'exercice social de la Société avec effet au 30 septembre 2012 afin que celui-ci commence le premier jour d'octobre de chaque année et se termine le trentième jour de septembre de l'année suivante.

L'actuel et premier exercice social de la Société ayant commencé le 21 juin 2012 s'est terminé exceptionnellement le 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour d'octobre de chaque année et se termine le trentième jour de septembre de l'année suivante.”

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au quatrième lundi du mois de mars à 17 heures de chaque année.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 14 alinéa 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. (Alinéa 3).** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de mars à 17.00 heures.”

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille euros (EUR 4.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et Libération

Les quatre mille (4000) nouvelles actions de la Société sont souscrites par l'Actionnaire Unique.

Les actions souscrites sont entièrement libérées en espèces par l'Actionnaire Unique, susmentionné, de façon à ce que le montant total de quatre mille euros (4.000) soit à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en francs suisses (CHF) par application du taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne à 15 heures CET au jour précédant la date des présentes, et de convertir de façon subséquente le capital social de la Société de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq francs suisses (CHF 42.385), représenté par quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq (42.385) actions, ayant une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1) chacune.

Suite à la conversion de la devise du capital social de la Société, les actions de cette dernière restent entièrement détenues par l'Actionnaire Unique.

Septième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social. (Premier alinéa).** La Société a un capital social de quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq francs suisses (CHF 42.385) représenté par quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq (42.385) actions ayant une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1) chacune”.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BERNARDO, A. PATIRI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2012. LAC / 2012 / 47692. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133279/172.

(120175860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Greenship Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.948.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le huit octobre,

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

GREENSHIP GAS MANAGER PTE. LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 10, Collyer Quay, #27-00, Ocean Financial Centre, 049315 Singapour (agissant en tant que trustee-manager de GREENSHIP GAS TRUST),

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 5 octobre 2012.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de GREENSHIP GAS LUXEMBOURG

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou des gérants.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir, chacun sous sa signature individuelle, au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, GREENSHIP GAS MANAGER PTE. LTD (agissant en tant que trustee-manager de GREENSHIP GAS TRUST), prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associée unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société:

Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg.

Le gérant unique pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée illimitée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède

In the year two thousand twelve, on the eighth day of October,
before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

GREENSHIP GAS MANAGER PTE. LTD, a limited liability company with registered office in 10, Collyer Quay, #27-00, Ocean Financial Centre, 049315 Singapore (acting as trustee-manager of GREENSHIP GAS TRUST),

here represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 5 October 2012.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is GREENSHIP GAS LUXEMBOURG.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the sole manager or the managers.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act, each under their sole signature, on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 16. Every year on 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2012.

Subscription and Payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, GREENSHIP GAS MANAGER PTE. LTD, (acting as trustee-manager of GREENSHIP GAS TRUST), predesignated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

130150

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed sole manager of the company:

Mr Pierre LENTZ, born on 22 April 1959 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The sole manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The sole manager is elected for an unlimited period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 octobre 2012. REM/2012/1239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133218/211.

(120176001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Dieter Wagner A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 15, Beforterstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 9.301.

—
STATUTS

Entre les soussignés

1) Madame Patricia LIPPERT, artiste, demeurant à 15, Beforterstrooss, L-9365 EPELDORF,

2) Madame Sarah LIPPERT, dr. Phil., demeurant à 15, Beforterstrooss, L-9365 EPELDORF,

3) Madame Barbara WAGNER, artiste, demeurant à 53, rue des Martyrs, L-4236 ESCH-SUR-ALZETTE

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de DIETER WAGNER A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de sauvegarder et de promouvoir l'ensemble des créations artistiques de feu Dieter WAGNER et d'en perpétuer le souvenir.

Art. 3. L'association a son siège social à L-9365 EPELDORF, 15, Beforterstrooss.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Sont membres les personnes fondatrices de l'association.

Art. 7. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne qui souscrit à l'objet de l'association et qui aura été adoptée par l'assemblée générale des membres.

Art. 8. Le nombre minimum des membres est de trois.

Art. 9. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 10. Tout membre, après avoir été entendu en ses explications peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction aux présents statuts ou en cas de manquement.

IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du comité, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Un membre ne pourra avoir plus de deux procurations.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un comité composé de trois membres au moins et de six membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Le comité sera uniquement composé de personnes physiques.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les membres du comité désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des membres du comité sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres du comité exerceront leurs mandats et leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 14. Le comité se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le comité doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 15. L'association est engagée par la signature conjointe soit du président, soit du vice-président, soit du trésorier, soit du secrétaire.

Art. 16. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 17. Les membres seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement ou de l'exclusion d'un membre.

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée par l'assemblée générale sans qu'elle ne puisse cependant dépasser 1.000,- €.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une ou plusieurs associations ou fondations à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012133142/84.

(120175910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.840.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 13 September 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167 840, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 26 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 9 May 2012 (number 1165, page 55895) and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 March 2012, published in the Mémorial C dated 15 May 2012 (number 1220, page 58536).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-), so as to raise it from its present amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) up to one million two hundred and one thousand Euro (EUR 1,201,000.-), by the issue of one thousand (1,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are subscribed by Mr. Oli BLACKABY, born on 16 February 1962 in Cobham, Surrey, United Kingdom residing at 47, Cholmeley Crescent Highgate, London N6 5EX, United Kingdom, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 13 September 2012.

The total contribution amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred and one thousand Euros (EUR 1,201,000.-) represented by one million two hundred and one thousand (1,201,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 septembre 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167 840, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C en date du 15 mai 2012 (numéro 1220, page 58536).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de mille Euros (EUR 1.000.-), de façon à l'accroître de son montant actuel d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000.-) à un million deux cent un mille Euros (EUR 1.201.000.-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Monsieur Oli Blackaby, né le 16 février 1962 à Cobham, Surrey, Grande Bretagne, résidant au 47, Cholmeley Crescent Highgate, Londres N6 5EX, Grande Bretagne, ici représenté par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 13 septembre 2012.

Le montant total de l'apport de mille Euros (EUR 1.000.-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent un mille Euros (EUR 1.201.000.-), représenté par un million deux cent un mille (1.201.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) (les «Parts Sociales»), chacune ayant

les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12286. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012133004/108.

(120175776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.507.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2012

1. La liquidation de la société BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A. (en liquidation)

Merlis S.à r.l

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2012133051/16.

(120175994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Brentwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.461.

—
Résolution 1.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 3 septembre 2012 que Stichting Administratiekantoor DUAD cède 100 parts sociales de la société Brentwood International Sàrl à Stagecoach Group PLC,

Suite à cette cession, Stagecoach Group PLC détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Brentwood International Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133069/15.

(120175984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN JEANPAUL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 16, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.779.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2012133071/13.

(120176004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Copper & Fields Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.536.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 02.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2012133125/11.

(120176006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

MMS Mercury Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.236.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23.08.2012, 14.00 Uhr Abgehalten am Gesellschaftersitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zum Vorsitzenden Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Einzelzeichnungsrecht wird Hans-Detlef Nimtz, geb. am 15.01.1954 in Bernau, Geschäftsansässig zu, 11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ernannt.

Das Mandat endet am Tag der Generalversammlung im Jahr 2016.

Ernennung von Götz Schöbel, geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen, Geschäftsansässig zu, 11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg zum Administrateur délégué mit Einzelzeichnungsrecht.

Das Mandat endet am Tag der Generalversammlung im Jahr 2016.

Ernennung von Hildtrud Lehnen, geb. am 24.10.1968 in Bitburg, Geschäftsansässig zu, 11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg zum Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat endet am Tag der Generalversammlung im Jahr 2016.

Luxemburg, den 23.08.2012.

Kai-Uwe Berg
Die Versammlung

Référence de publication: 2012133352/22.

(120175985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

DCG Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Anna D'Alimonte
Administrateur

Référence de publication: 2012133138/12.

(120176008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

H.M.I. - Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.302.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 12/10/2012.

Référence de publication: 2012133231/10.

(120175986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

HCA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.901.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

HCA Luxembourg Investments S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2012133233/14.

(120175995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.982.

EXTRAIT

En date du 11 octobre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Robin Naudin ten Cate, en tant que gérant B, est accepté avec effet au 11 octobre 2012.
- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B, est accepté avec effet au 11 octobre 2012
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 11 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.
- Monsieur Jan Vanhoutte, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 11 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133242/18.

(120175998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.526.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

HCA Luxembourg 1

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2012133234/14.

(120176018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133292/10.

(120176002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.928.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133329/12.

(120176003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Omnia Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133366/10.

(120175993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Prisrod (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012133422/13.

(120175978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Puzzle Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puzzle Sub S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012133397/11.

(120176010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.202.430,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 26 septembre 2012 que les parts sociales de la Société ont été transférées comme suit:

- 1) BC European Capital IX-1 LP a cédé 20,243 parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, au nouvel associé suivant:
- 2) Apollo Warehouse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168.838, de sorte que les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J
BC European Capital IX-1 LP	46.958
BC European Capital IX-2 LP	46.958
BC European Capital IX-3 LP	46.958
BC European Capital IX-4 LP	46.958
BC European Capital IX-5 LP	46.958
BC European Capital IX-6 LP	46.958
BC European Capital IX-7 LP	46.958
BC European Capital IX-8 LP	46.958
BC European Capital IX-9 LP	46.958
BC European Capital IX-10 LP	46.958
BC European Capital LX-11 LP	17.570
BC European Capital IX Limited	12.850
Apollo Warehouse S.à r.l.	20.243

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012133596/38.

(120175824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

R.B.F. Workwear Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 61, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.608.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 02.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012133433/11.

(120176021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

SC Group International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133485/9.

(120176015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Schaffhausen & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 153.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133488/9.

(120175981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Upsurge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.696.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

UPSURGE HOLDING S.A.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Administrateur Class A

Référence de publication: 2012133545/13.

(120175976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

SMIS International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 85.120.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 09/10/2012 que:

- L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation de la société;
- L'assemblée a approuvé le rapport du liquidateur, du commissaire vérificateur à la liquidation et les comptes de liquidation;
- L'assemblée a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation;
- L'assemblée a décidé que les livres et les documents sociaux de la société seront conservés pendant dix ans au siège social de la société 7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.
- L'assemblée décide de confier mandat au liquidateur, en vue d'accomplir toutes les formalités requises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/2012.

Liquidateur

Référence de publication: 2012133500/22.

(120175805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Zarga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.398.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133581/10.

(120175987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Colt Technology Services S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3235 Bettembourg, 4, rue Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 107.440.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de Colt Technology Services NV (la «Société») que le siège social de la succursale de la Société a été transféré de K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à 4, rue Graham Bell. Zone Industrielle Krackelshof, L-3235 Bettembourg avec effet au 6 septembre 2012.

Il résulte de ce même procès-verbal que Messieurs Henri Van der Vaeren, Christian Dekeyser et Lakh Jemmet ne font plus partie du conseil d'administration de la Société et de sa succursale avec effet au 6 Septembre 2012 et que le conseil d'administration de la Société et de sa succursale est désormais composé des personnes suivantes, avec effet au 6 septembre 2012:

- Monsieur Peter Veenman, résidant professionnellement à 2H Culliganlaan, 1831 Diegem, Belgique;
- Monsieur Eric Willems, résidant professionnellement à 2H Culliganlaan, 1831 Diegem, Belgique;

Messieurs Peter Veenman et Eric Willems sont nommés représentants permanent de la succursale de la Société, avec effet au 6 septembre 2012.

La société sera valablement représentée dans tous ses actes, en ce compris la représentation en justice, par un des administrateurs susmentionnés, agissant seul et n'ayant pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012133601/24.

(120175825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Gipsy Caravan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 33, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 155.346.

Procès verbal assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2012

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Michel Lommel des fonctions de gérant technique.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mme Candida da Conceição RIBEIRO DA CRUZ FERREIRA des fonctions de gérant technique.

Signature.

Référence de publication: 2012134168/14.

(120176025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fides Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.924.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133170/10.

(120175974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pandion Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.929.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133401/10.

(120175971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.350.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133441/10.

(120175972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.350.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133442/10.

(120175973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

H.I.G. Luxembourg Holdings 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.942.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third of October,

Before Me Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office – Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 30 S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Ricardo Gomez, born on February 13, 1984 in Barinas, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trois octobre.

Pardevant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings 30 S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger

se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12,500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Euro 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs

envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été

approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents Euros) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d' Euros 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S 1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Ricardo Gomez, né le 13 février 1984 à Barinas, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S 1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882Luxembourg.

5) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47307. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133229/393.

(120175891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

AXD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 157.167.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133042/10.

(120175948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Credit Suisse SICAV One (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.019.

L'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2012 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Germain Trichies et Fernand Schaus en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse SICAV One (Lux) et de nommer Monsieur Lars Dieterle comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Lars Dieterle, Membre du Conseil d'Administration
1, Kalandplatz, CH-8045 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, anciennement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012133092/28.

(120175809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Wansart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.314.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WANSART Eugène

Le gérant

Référence de publication: 2012133568/11.

(120175953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 129.363.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012133111/10.

(120175951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CI Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.433.

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Michael John Shone, residing at 33, Nassim road, 258418 Singapore (the Mandator);
represented by Mrs Anita Makaruku, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the Proxy);

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present minute.

The Proxy declared and requested the notary to act:

I. - That the société à responsabilité limitée "CI Opportunity", has its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under section B number 139.433, the Articles of Association of which have never been amended.

II. - that the subscribed share capital of the Société à responsabilité limitée CI Opportunity amounts currently to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) share-quotas having a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each, fully paid up.

III. - That the Mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of "CI Opportunity".

IV. - That the Mandator acquired all the shares of the aforesaid company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. - That the Mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. - That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII. - That the Mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII. - That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Michael John Shone, demeurant 33, Nassim Road, 258418 Singapour, (le Mandant);
ici représentée par Madame Anita Makaruku, employée privée, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (le Mandataire);

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée "CI Opportunity", a son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.433, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée "CI Opportunity", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune; chacune intégralement libérée.

III. - Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CI Opportunity".

IV. - Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. MAKARUKU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45748. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 05 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133114/88.

(120175913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Inimm Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.276.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012133250/10.

(120175963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Leuchten Web S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.958.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133320/9.

(120175968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Middlesex Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.418.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 31 mai 2012, que l'associé unique de la Société, Middlesex JV S.à r.l a transféré la totalité des 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Middlesex Holdings JV Ltd., une exempted company, constituée et régie selon les lois des Cayman Islands, immatriculée auprès du registrar of companies of Cayman Islands, sous le numéro 257617, ayant son siège social à l'adresse suivante: 87, Mary Street, Walker House, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Middlesex Holdings JV Ltd. 750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Middlesex Office S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012133337/19.

(120175969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Mount Echo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.045.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133354/12.

(120175900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Sky Flensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.881.

Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Xavier Poncelet, gérant de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Eve Nyssen, gérant de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133458/19.

(120175928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Sky Greifswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.883.

Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Xavier Poncelet, gérant de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Eve Nyssen, gérant de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012133459/19.

(120175924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Sky GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.884.

Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Xavier Poncelet, gérant de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Eve Nyssen, gérant de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012133460/19.

(120175927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Sky II Asset B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.332.

Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Ismaël Dian, gérant de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Boris Peignois, gérant de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133463/19.

(120175929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.060.

—
EXTRAIT

Il est à noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, le siège social des sociétés suivantes, associées de Sa Société, a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.
- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.
- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.
- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.
- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.
- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.
- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133538/22.

(120175912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Twinerg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

—
Le Conseil d'administration, en sa séance du 20 septembre 2012, a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Wietor avec effet au 20 septembre 2012;
- nommé provisoirement en qualité d'administrateur Monsieur Claude Burton, demeurant professionnellement 4, rue de Soleuvre à L-4321 Esch-sur-Alzette, pour achever le mandat de Monsieur Nicolas Wietor jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera appelée à le nommer définitivement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Twinerg

GDF Suez

201, route d'Ehlerange - L-4108 Esch/Alzette

François Thoumsin

Plant Manager

Référence de publication: 2012133540/21.

(120175952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.036.

—
Le bilan au 30 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

FIL (Luxembourg) S.A.

Director

Fidelity Funds

Corporate Director

Référence de publication: 2012133177/14.

(120175902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Sky Saarbruecken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.888.

—
Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Xavier Poncelet, gérant de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Eve Nyssen, gérant de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133467/19.

(120175921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Copper & Fields Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.536.

L'an deux mil douze, le deux octobre,

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Augusto José JANTARADA, employé privé, né à Sendim, Portugal, le 08 janvier 1959, demeurant à F-77310 Saint-Fargeau-Ponthierry, Hameau de Villers, 78, allée des Mariniers.

Le comparant a démontré au notaire instrumentaire au moyen De l'acte de constitution qu'il est l'unique actionnaire de la société anonyme COPPER & FIELDS INVESTMENTS S.A. dont le siège était à L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer, immatriculée au RCSL sous le numéro B 152.536, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1097 du 26 mai 2010 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ceci exposé, le comparant renonce à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée et se constitue en assemblée générale extraordinaire et prie le notaire d'acter la résolution suivante:

Siège social:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

La première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la Commune d'Hesperange."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à € 1.200,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture au comparant connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: A. J. JANTARADA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 3 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3733. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133126/35.

(120176007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Sky Neubrandenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.891.

—
Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Xavier Poncelet, gérant de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Eve Nyssen, gérant de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133466/19.

(120175922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Muha No 2 LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 188.771,21.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.960.

—
EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 9 octobre 2012, Muha Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de SEK 124.236,80, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154023 a transféré 3.122 parts sociales ordinaires et 28 parts sociales préférentielles à Muha GP Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au à Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL et inscrite au Companies Registry sous le numéro 106442, agissant en sa capacité de General Partner de Muha LP, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au à Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL et inscrite au Companies Registry sous le numéro 1267.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha No. 2 LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2012133341/19.

(120175903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Finogest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133192/9.

(120175917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.
